



## COMMUNE DE MEX

### PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX

Préavis N° 9 / 2016

Mex, le 12 septembre 2016

#### MODIFICATION DES ART. 8 ET 23 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX USÉES DE VUFFLENS-LA-VILLE (AIEV)

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillère et Messieurs les Conseillers,

Vous avez en date du 29.09.2014 accepté la modification des statuts de l'AIEV lors de votre séance du Conseil général. Ces statuts ont ensuite été envoyés au Département concerné (DGE) pour approbation. Celui-ci nous a informé que deux articles devaient encore faire l'objet de modifications, c'est pour cette raison que nous revenons vers vous pour adopter ces deux articles dans leur nouvelle teneur, soit:

#### **Art. 8**

ancien

*Le calcul des EH (Equivalents Habitants) est fixé par une directive émise par le Comité de direction après consultation auprès du Conseil intercommunal.*

doit être remplacé par :

***Le barème de calcul des EH (Equivalents Habitants) annexé aux présents statuts est soumis à l'approbation du Conseil intercommunal à chaque législature.***

#### **Art. 23**

ancien

*Les contributions des communes membres sont déterminées en fonction du nombre des EH (Equivalents-Habitants) reliés à la station*

doit être modifié comme suit :

***Les contributions des communes membres sont déterminées proportionnellement au nombre des EH (Equivalents-Habitants) reliés à la station.***



## COMMUNE DE MEX

### CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX,

- vu le préavis municipal N° 9/2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier le préavis
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

**d'accepter la modification des articles 8 et 23 des statuts de l'AIEV votés lors du Conseil général du 29 septembre 2014**

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 12 septembre 2016.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La secrétaire

Gregory Wyss

Brigitte Beuchat